

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03-36**
 OBJET : **PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE - DEMANDE DE SUBVENTION
CONSEIL REGIONAL - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE
MATERNELLE PAULINE KERGOMARD**
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 03 31 -
Annexe 10 - Plan
financement Ecole Pauline
KERGOMARD.pdf

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

La Région Pays de la Loire accompagne les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs écoles.

Les communes pouvant prétendre à cette participation sont soit des communes de moins de 5000 habitants, soit des communes de plus de 5000 habitants bénéficiant d'un fonds de concours de leur EPCI.

La commune, bénéficiaire d'un fonds de concours de la CCEG, souhaite donc présenter une demande d'aide financière dans le cadre du pacte régional pour la ruralité, pour la construction de la nouvelle école maternelle, Pauline KERGOMARD.

Le taux indicatif de cette aide est de 10% du coût HT de l'opération, le plafond de subvention par projet est de 100 000€.

Considérant la délibération n°2017-07-03 du 6 juillet 2017 attribuant le marché de travaux de la construction de la nouvelle école maternelle.

Considérant l'attribution par la communauté de communes, en séance du conseil communautaire du 7 mars 2018, d'un fonds de concours de 274 583 € au titre de la construction de l'école maternelle Pauline Kergomard de 8 classes ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20180326-2018-03-36-DE
Date de télétransmission : 03/04/2018
Date de réception préfecture : 03/04/2018

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une demande de subvention de 100 000€ auprès du Conseil Régional Pays de la Loire au titre du pacte régional pour la ruralité 2018, pour réaliser l'opération de construction de la nouvelle école maternelle Pauline KERGOMARD dont les dépenses détaillées des travaux (3 935 030 € HT) et le plan prévisionnel de financement sont annexés à la présente délibération.

- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à ces opérations.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018

Le Maire,
Alain ROYER.

